
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 13 septembre 2017 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1539

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 septembre 2017, en y retirant les articles 20.013, 20.025, 20.042, 20.045, 20.072, 30.001, 30.012, 30.013 et 40.006, et en y ajoutant les articles 20.081, 30.016, 30.017 et 30.018.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1540

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1541

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1542

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du procès-verbal de correction de la résolution CE17 1204.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 1543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 753 316 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de 10 000 tonnes supplémentaires pour l'année 2017, pour le traitement par compostage des résidus alimentaires, dans le cadre du contrat accordé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG15 0355), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 589 400 \$ à 5 342 716 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1172621001

CE17 1544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 020 403 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour les trois années du contrat pour le traitement par compostage de résidus verts, dans le cadre du contrat accordé à Englobe corp. (CG17 0090), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 061 209 \$ à 4 081 612 \$, taxes incluses;
- 2 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent de 312 338 \$ taxe nette à partir de l'année 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1172621002

CE17 1545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la collecte de résidus domestiques dangereux, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15847 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel:

Firmes	Contrats	Montants (taxes et contingences incluses)
Revolution Environnemental Solutions LP	Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement pour une période de 36 mois	1 564 118,89 \$
CRI Environnement inc.	Collecte des RDD dans les écocentres	1 675 241,38 \$

- 2 - de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2018 pour financer la contingence de 3% du contrat RDD - itinérante et de 5% du celui de RDD - écocentres ainsi que l'augmentation de quantité des RDD - écocentres prévue pour l'ouverture de l'écocentre Dickson à partir de 2020. Ces montants en taxe nette sont évalués à 13 866 \$ en 2018, 13 866 \$ en 2019 et 116 857 \$ en 2020;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170793001

CE17 1546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Groupe Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige de la 46^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 760 560,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16258 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1176770005

CE17 1547

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser des dépenses totales de 964 265,70 \$ (lot 1), 527 437,76 \$ (lot 2), 141 380,45 \$ (lot 3) et 463 259,03 \$ (lot 4), taxes incluses, pour la maintenance et l'entretien des infrastructures des systèmes de transport intelligents (STI) du Centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Télécommunications Grimard inc. seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les lots 1 et 4, pour les sommes maximales de 876 605,18 \$ (lot 1) et 421 144,57 \$ (lot 4), taxes incluses, et à la seule firme soumissionnaire, Resologi, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats pour les lots 2 et 3, pour les sommes maximales de 479 488,87 \$ (lot 2) et 128 527,68 \$ (lot 3), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16205;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1170748001

CE17 1548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture et la livraison sur demande de vannes de type papillon et de type guillotine à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau;

- 2 - d'autoriser une dépense de 1 069 134,01 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Contrôles Provan et Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 043 057,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15801 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164473002

CE17 1549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Garage Bigras Tracteur inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur utilitaire bidirectionnel de 85 HP, pour une somme maximale de 205 194,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15979 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176859006

CE17 1550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder quatre contrats d'acquisition de divers véhicules de marque Honda, Kia, Mazda et Subaru, aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les items 1 à 3, et au seul soumissionnaire pour l'item 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les montants et les véhicules inscrits en regard de leur nom, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16196 :

<u>Firmes</u>	<u>Modèle</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>
Honda Drummondville (6676677 Canada inc.)/ item 1	– 32 Honda Civic LX, Sedan 4 portes	764 431,80 \$
Méga Kia Brossard inc./item 2	– 32 Kia Forte, Sedan 4 portes	617 822,67 \$
Mazda de Laval (Armand Querin Automobile Itée/item 3	– 33 Mazda 3 GS, Sedan 4 portes	768 390,25 \$
4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) /item 4	– 33 Subaru Impreza, Sedan 4 portes	778 754,42 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1176859010

CE17 1551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire GoSecure inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes pour les lots 2 et 4, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;

<u>Firme</u>	<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
GoSecure inc.	Lot 2 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille Check Point	1 624 952,02 \$
GoSecure inc.	Lot 4 - support et entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité de la famille F5 Networks.	94 640,52 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 523 400 \$ pour l'année 2018 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177749001

CE17 1552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une période de 5 ans, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces en aluminium coulées obtenues par moulage pour les bancs de parcs;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Fonderie Fondalco inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15586 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1177482006

CE17 1553

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 31 mois, les contrats de services de collecte et de transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16255 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Collecte matières recyclables				
JR Services Sanitaires	Anjou	1 ^{er} avril 2018	31	1 244 885 \$
Environnement Routier NRJ inc.	Villeray– Saint-Michel– Parc-Extension	1 ^{er} avril 2018	31	1 975 226 \$

N.B. : Les contrats se terminent le 31 octobre 2020

3 220 111 \$

- 2- de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel récurrent à partir de l'année 2019 pour financer les ajustements ou l'indexation du contrat. Ce montant est évalué à 16 790 \$ en 2019 et à 31 976 \$, taxes nettes en 2020;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177711001

CE17 1554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre collective, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière;
- 2- d'accorder à Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16380 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1175331004

CE17 1555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Aqua-Mécanique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 570 803,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16198 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1173438008

CE17 1556

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 391,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17031-BF0000-C;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1173438006

CE17 1557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une durée de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 167,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16346 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1175960002

CE17 1558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de deux ans, pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium;
- 2 - d'accorder à Signel Service inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16076 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1175296001

CE17 1559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'autoriser une deuxième prolongation, pour une période de douze mois débutant le 20 décembre 2017, des ententes-cadres pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (286 510,34 \$, taxes incluses), Bauval CMM division de Bau-Val inc. (192 778,58 \$, taxes incluses), et Construction GFL inc. (182 925,23 \$, taxes incluses) ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177297001

CE17 1560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 540 193,71 \$, taxes incluses, pour les travaux civils, d'électricité, de câblodistribution, de voirie et d'éclairage, dans la rue Honoré-Beaugrand, entre les rues Massicotte et Dubuisson, incluant des contingences de 291 843,32 \$, une allocation de 75 000 \$, pour l'achat du mobilier d'éclairage et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la coordination du projet et l'exécution des travaux civils pour l'enfouissement des fils et d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 448 673,78 \$, contingences, incidences et taxes incluses;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le jointage, le tirage, l'installation des appareils électriques, la mise en service et le démantèlement du réseau aérien existant, selon le rapport d'avant-projet soumis, pour une somme maximale de 761 219,17 \$, taxes incluses;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, fournisseur unique, pour les études techniques et la conception, la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 103 468,78 \$, taxes incluses;
- 5- d'accorder un contrat de gré à gré à Telus, fournisseur unique, pour la fourniture et l'installation du câblage et le démantèlement du réseau aérien existant, pour une somme maximale de 19 242,42 \$, taxes incluses;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1173370001

CE17 1561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 40 véhicules de marque et modèle Dodge Grand Caravan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 273 049,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16189 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1176859009

CE17 1562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9467866 Québec inc. Silverstar Montréal, ce dernier ayant présenté une soumission confirmée, le contrat pour la fourniture d'un fourgon Sprinter 2500 cargo pour le transport d'animaux pour les besoins du Biodôme, soit pour une somme maximale de 102 943,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16323;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1176859012

CE17 1563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 505 120,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17003-160691-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1177526033

CE17 1564

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des toitures au bâtiment de prétraitement, bâtiment des boues, poste de garde et (4) édicules à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 360,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17033-132359-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177526034

CE17 1565

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 640 082,52 \$, taxes incluses, pour construire la section de la conduite d'égout sous l'autoroute 40, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Crémazie, en utilisant la méthode de forage à l'aide d'un micro-tunnelier, dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-Val inc. (CG16 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 373 685,94 \$ à 17 013 768,46 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1177231073

CE17 1566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 025 399,60 \$, taxes incluses, pour la phase deux des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 840 519,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5919;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1175350004

CE17 1567

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 174 120,23 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne n° 18 située au 12012, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 191 178,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5906;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 4 - d'autoriser une dépense annuelle de 73 530 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1175350006

CE17 1568

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une dépense additionnelle de 23 570,19 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de treize vannes murales à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat 1366-AE accordé à Nordmec inc. (CG14 0456), majorant ainsi le montant total du contrat de 842 762,38 \$ à 866 332,57 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1173438009

CE17 1569

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 1 et 3 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 596 254,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17057-BF0000-C;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1173438004

CE17 1570

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 509 887,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de restauration et de stabilisation des talus et des berges bordant le boulevard Gouin Est, entre la 132^e avenue et la rue Trefflé-Berthiaume, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 490 887,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337407;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1177231071

CE17 1571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 559 643,11 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination de l'édifice du 200-300, rue Bellechasse, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Axino inc. (CG16 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 510 680,02 \$ à 4 070 323,13 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1173482001

CE17 1572

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 506 927,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de démantèlement partiel de la marquise, entre les rues Jean-Talon Est et Saint-Zotique, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, L'Archevêque & Rivest ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 351 927,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403911;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1171009018

CE17 1573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la structure de régulation des eaux usées Alepin, située dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 387 529,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP17044-123274C;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1173438007

CE17 1574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en oeuvre de systèmes de suivi d'ouvrages de surverse de 39 sites répartis sur le territoire de l'Île de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 498 198,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP17008-150803-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1173438010

CE17 1575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 11 230,81 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une modification au contrat de 46 158,26 \$, taxes incluses, pour des services rendus, pour le projet de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés (CG14 0248), majorant ainsi le montant total du contrat de 205 554,16 \$ à 216 784,97 \$, taxes incluses, avant les contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1166342001

CE17 1576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 212 620,60 \$, taxes incluses, pour le réajustement des honoraires selon le coût réel des travaux ainsi qu'une augmentation de 31 893,09 \$, taxes incluses, des contingences pour le projet de réfection des appentis de la toiture et du tunnel à la cour municipale, située au 775, rue Gosford ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant No 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG14 0467), majorant ainsi le montant total du contrat de 747 724,39 \$ à 992 238,08 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1176342001

CE17 1577

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 71 781,97 \$, taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux de la réfection du pont d'étagement Rockland;

- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Les consultants S.M. inc. (CM15 0309), majorant ainsi le montant total du contrat de 873 401,84 \$ à 945 183,81 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 35 890,99 \$, taxes incluses, correspondant à la contribution de la Ville de Mont-Royal;
- 4- d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1175249004

CE17 1578

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'Hôpital Douglas, pour la réalisation du deuxième dénombrement des personnes en situation d'itinérance, en 2018, pour une somme maximale de 222 585 \$, soit 68 000 \$ en 2017 et 154 585 \$ en 2018, taxes incluses;
- 2 - d'approuver à cet effet le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, convention à laquelle intervient le Docteur Eric Latimer, professeur titulaire à l'Université McGill;
- 3 - d'approuver l'amendement à la lettre d'entente de partenariat avec le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréal à cette fin;
- 4 - d'autoriser un virement budgétaire de revenus et de dépenses au montant 111 292 \$;
- 5 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1176794006

CE17 1579

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une somme additionnelle de 150 000 \$, avant taxes, pour les services professionnels de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. pour agir à titre de procureurs de la Ville dans la médiation du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers de Montréal concernant le renouvellement de la convention collective 2011-2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1174403003

CE17 1580

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, WSP Canada inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriel en mode réalisation conception-construction-entretien, pour une somme maximale de 965 742,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 17-15861 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1175951001

CE17 1581

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 110 577,21 \$, taxes incluses, pour la conception de plans détaillés des 5 passages à niveau demandés par la Ville en regard d'une demande déposée à l'Office des transports du Canada, dans le cadre du contrat accordé à Consultrail international inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 93 877,09 \$ à 204 454,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1170222001

CE17 1582

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Axor experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire lors des travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, pour une somme maximale de 3 838 035,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16230 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer le projet de convention de services professionnels pour et au nom de la Ville et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1173438005

CE17 1583

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 903 397,07 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en ingénierie et en architecture, pour la modernisation et la réfection des stations de pompage et des réservoirs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Viau Bastien Gosselin architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 527 044,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16162 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1176019002

CE17 1584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils (6172865 Canada inc.) en faveur de la firme Les Services Exp inc., rétroactivement au 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (CG15 0013), pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal ;
- 2 - d'approuver les projets de convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1177541004

CE17 1585

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour des services professionnels en juricomptabilité pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020;
- 2 - d'approuver un projet d'entente de service de gré à gré entre Sa majesté la Reine du Canada et la Ville de Montréal par lequel Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités du Service de police de la Ville de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1175841002

CE17 1586

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un modèle de protocole d'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire English-Montréal, la Commission scolaire Pointe-de-L'Île, la Commission scolaire Leaster-B-Pearson, et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), sur la présence policière en milieu scolaire, pour une période de 5 ans;
- 2- d'approuver un modèle de protocole d'entente entre les établissements d'enseignements privés et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), sur la présence policière en milieu scolaire, pour une période de 5 ans;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM, ou son représentant, à les signer lesdits protocoles d'ententes, au total de 5 pour les commissions scolaires et environ d'une centaine pour les établissements privés, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1172610002

CE17 1587

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de donation par lequel le Bureau de la Communauté haïtienne de Montréal fait le don à la Ville du buste de Toussaint Louverture, de l'artiste Dominique Dennery, dans le cadre des célébrations de son 375^e anniversaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1170552005

CE17 1588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28 août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 2 - de consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil municipal, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016;
- 3 - d'abroger la résolution CM11 0969 adoptée par le conseil municipal le 19 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - d'accepter le bénéfice des obligations de Société en commandite Gilford en faveur de la Ville de Montréal, telles que ces obligations sont prévues dans la lettre d'engagement du 28 août 2017 et dans l'acte d'hypothèque signé par Société en commandite Gilford le 28 août 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 2 - d'accepter le bénéfice de la cession de rang hypothécaire et de l'assumption d'hypothèque accordées le 28 août 2017 par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal et publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour sous le numéro 23 332 132;
- 3 - d'autoriser la mainlevée de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal aux termes de l'acte signé par Consortium Angus inc. le 22 décembre 2014 et publié le même jour au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 21 272 814;
- 4 - de consentir à l'annulation, pour ce qui est des termes relevant de la compétence du conseil d'agglomération, de l'entente de développement conclue entre Consortium Angus inc. et la Ville de Montréal le 25 janvier 2012, et dont les droits et obligations de Consortium Angus inc. ont été cédés à Consortium Angus S.E.C. le 9 mars 2012, puis à Société en commandite Gilford le 16 décembre 2016;
- 5 - d'abroger la résolution CG11 0448 adoptée par le conseil d'agglomération le 22 décembre 2011, en vertu de laquelle le conseil approuvait, pour ce qui était des termes relevant de sa compétence, l'entente de développement du 25 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1176692002

CE17 1589

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des transports pour déposer une demande d'enfouissement du réseau aérien longeant le boulevard Laurentien, entre la rue Louisbourg et la rue Émile-Nelligan Nord, la rue Lachapelle, entre la rue Louisbourg et le boulevard Gouin et les rues de Salaberry et Périnault, entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle, dans le cadre du programme embellir les voies publiques d'Hydro-Québec;
- 2- de demander à Hydro-Québec de réaliser une étude d'avant-projet (ingénierie électrique et expressions des besoins civils);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégrateur technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des réseaux de distribution câblés;
- 4- d'autoriser le Directeur des transports à signer tous documents relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés, évalués à 1,19 M\$, plus les taxes applicables, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 1 368 202,50 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1171097001

CE17 1590

Il est

RÉSOLU :

d'accepter un don additionnel de 50 instruments de musique, d'une valeur estimée à 27 500 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, à la Ville de Montréal, en complément de l'entente de commandite intervenue entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, et la Ville de Montréal, pour le programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life dans les bibliothèques de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1176936005

CE17 1591

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière pouvant atteindre 82 978 664 \$ dans le cadre du Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU - volet 1);
- 2- d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1171158005

CE17 1592

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) à des fins d'accès à l'aire de chargement, tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 5 829 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 169,2 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Saint-Paul, entre la rue de l'Inspecteur et de la voie ferrée, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en contrepartie duquel le CN cède à la Ville de Montréal à des fins de rue, tous ses droits, titres et intérêts dans les lots 5 777 988 et 5 777 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 263,5 mètres carrés, situés sur la rue Nazareth, entre les rues Saint-Maurice et Saint-Paul (parties de rues) dans l'arrondissement du Sud-Ouest, avec une soulte en faveur du CN au montant de 147 000 \$, plus les taxes applicables, dont 107 000 \$ a été payé par la Ville en effectuant des travaux d'aménagement sur le lot 5 829 243 dudit cadastre et 40 000 \$ est payable à la signature de l'acte d'échange, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'échange.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1151195005

CE17 1593

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte d'échange de terrains situés le long du fleuve Saint-Laurent et du chemin du Golf dans l'arrondissement de Verdun, par lequel la Ville cède à 9150-1940 Québec inc., aux fins d'assemblage, les lots 4 929 387 et 4 929 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et par lequel 9150-1940 Québec inc. cède à la Ville les lots 1 860 699, 4 929 385 et 6 144 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de piste cyclable, le tout sans soulte et suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'encaisser la somme de 5 650 \$, plus les taxes applicables, de la part de 9150-1940 Québec inc. afin d'acquérir du propriétaire voisin une servitude de passage aux fins de la prolongation de la piste cyclable;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1174962001

CE17 1594

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Club de golf Elm Ridge inc., des terrains vagues constitués des lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 mètres carrés, situés à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme de 1 255 527 \$, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1174315001

CE17 1595

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Dorval cède à la Ville de Montréal, l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard dans la Ville de Dorval, connu comme étant la caserne n° 63 érigée sur le lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte, attendu que le bail consenti en faveur de la Ville publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 15 mars 2012, sous le numéro 18 900 318, sera éteint dès la signature de l'acte de donation.
- 2 - de refléter ce don à titre d'une acquisition d'immobilisations dans les livres de la Ville à sa juste valeur marchande, à hauteur de 8 475 000 \$ selon les normes comptables en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1164315005

CE17 1596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9217-7112 Québec inc., à des fins de construction d'un stationnement, le lot 5 790 890 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 316,8 mètres carrés, situé à l'est du chemin Côte-Saint-Paul, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1164962007

CE17 1597

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Gestions Galtech inc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 254,8 mètres carrés, situé à l'angle nord-est de l'avenue Louis-Lumière et de la 28^e avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 279 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 90 507 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1176462003

CE17 1598

Vu la résolution CA17 090212 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 5 septembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède à 9114-6183 Québec inc., à des fins résidentielles, tous ses droits, titres et intérêts, dans l'immeuble sis au 12131-12139, avenue Bois-de-Boulogne, constitué du lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en échange duquel 9114-6183 Québec inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de parc, un terrain constitué du lot 3 880 367, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 2 251,3 mètres carrés et situé entre les rues Dudemaine et Guérin, au sud de la rue Laforest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le tout sans soulte, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 - de désaffecter de son utilité publique la caserne Bois-de-Boulogne située sur le lot 3 879 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1161027013

CE17 1599

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude d'utilités publiques sur un terrain situé sur la rue Cousineau, au nord du boulevard Gouin Ouest, constitué d'une partie du lot 2 376 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, tel qu'illustré au plan préparé par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 28 novembre 2016, sous sa minute 1745 ;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 29 500 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1176337002

CE17 1600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter le renouvellement de la réserve foncière, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, Division des transactions immobilières, pour négocier l'acquisition de cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1177723001

CE17 1601

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville loue à la Société d'animation de la promenade Bellerive, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2018 et se terminant au 31 décembre 2018, des locaux situés au 8300, rue Bellerive, d'une superficie d'environ 153 mètres carrés, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1175323006

CE17 1602

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du bail de location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires avec Williams Scotsman du Canada inc. (CE14 1443), pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, bâtiments situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 77 608,12 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1174565008

CE17 1603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail entre la Ville et Physiothérapie du sport du Québec, d'une durée de 5 ans, établissant les modalités et conditions de location à l'organisme des installations de la clinique de physiothérapie et de la médecine du sport du complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- de recevoir les sommes maximales de 33 696 \$, 34 344 \$, 35 022 \$, 35 700 \$ et 36 408 \$, incluant les taxes applicables, de cet organisme pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 respectivement;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1161543010

CE17 1604

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la prolongation du bail de location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires avec Williams Scotsman du Canada inc. (CE14 1445), pour une période de 18 mois, à compter du 1^{er} décembre 2017, bâtiments situés au 3705, rue Saint-Patrick, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 27 938,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement, payable en 2017 au locateur, représentant un montant de 21 557,81 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 3 449,25 \$, pour une dépense maximale de 25 007,06 \$, incluant les taxes;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1174565009

CE17 1605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Développement Olympec inc., pour un terme de 4 ans et 4 mois, à compter du 1^{er} octobre 2017, des espaces d'une superficie de 28 557 pieds carrés situés au 8525, rue Ernest-Cormier, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 746 043,11 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1174565011

CE17 1606

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda #1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Réseau réussite Montréal (CM17 0141) pour la réalisation du projet « Des quartiers persévérants pour la jeunesse montréalaise » afin de modifier la date de fin de la convention (article 14) et la date de dépôt du rapport (article 4.2) ainsi que les dates des deuxième et troisième versements (articles 5.2.3 et 5.2.2);
- 2- de remplacer l'annexe B par l'annexe B jointe au présent addenda #1.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1167392003

CE17 1607

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier additionnel maximal et non récurrent de 40 000 \$ à l'organisme sans but lucratif Commission sportive de Montréal inc. pour la réalisation des célébrations du 40^e anniversaire des Jeux de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et cet organisme (CG17 0046) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1161543007

CE17 1608

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Méta d'Âme, pour l'année 2017, pour le projet d'intervention social ARIMÉ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1176794007

CE17 1609

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel de 70 000 \$ à l'organisme sans but lucratif AlterGo pour soutenir la 35^e édition de l'événement Défi sportif AlterGo à Montréal en 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1176641003

CE17 1610

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association interindustrielle de Montréal afin de tenir la 2^e édition du Forum industriel de Montréal, qui aura lieu le 25 octobre 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1177340003

CE17 1611

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal pour la réalisation de la première édition du Programme en entrepreneuriat : culture, médias et divertissement, qui se déroulera du 24 novembre 2017 au 3 février 2018 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.074 1173931008

CE17 1612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.075 1177233009

CE17 1613

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 284 154 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet acquisition d'équipements spécialisés, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1171654013

CE17 1614

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055);

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 085 246 \$ à l'École de cirque de Verdun pour le projet d'aménagement de l'école - volet travaux, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1171654012

CE17 1615

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (CM17 1055);

- 1 - d'accorder un soutien financier de 11 000 000 \$ à la Compagnie de théâtre Le Carroussel pour la réalisation du projet *Le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse*, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1171654008

CE17 1616

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à L'Espace Ludique pour des améliorations locatives dans le cadre de son projet d'expansion et d'agrandissement;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1177511003

CE17 1617

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra inc. aux termes duquel intervient la Ville de Brossard relativement au projet du Réseau électrique métropolitain (REM) pour la période de planification-conception-construction, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Brossard portant sur le prêt de ressources professionnelles requises pour la gestion du projet du REM sur le territoire de la Ville de Brossard, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 3- d'autoriser, pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et de dépenses de 1 010 800 \$, sans impact sur le cadre financier de la Ville;
- 4- d'autoriser, pour 2018 et suivantes, une augmentation de la base budgétaire de revenus et de dépenses de 1 110 800 \$, sans impact sur le cadre financier de la Ville;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1177698002

CE17 1618

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 99 338,40 \$, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour l'élaboration d'un projet de Plan directeur vélo pour le centre-ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1174368009

CE17 1619

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet du site Outremont et de ses abords sur l'avenue Durocher, l'avenue Hutchison et la rue Beaubien Est;
- 2 - d'autoriser le Chef de la Division des projets urbains à la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire à signer tous documents en lien avec cette demande, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176477002

CE17 1620

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (195 000 579,39 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1173894003

CE17 1621

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (72 700 118,40 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1173894004

CE17 1622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les rapports d'activités 2015-2016 et 2016-2017 relatifs au Fonds de développement des territoires;
- 2 - de transmettre ces rapports au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3 - d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre les rapports disponibles sur le site Internet de la Ville pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1175175009

CE17 1623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de deux saillies de trottoir dans l'avenue des Pins, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1171097005

CE17 1624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler deux postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1175304002

CE17 1625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le renouvellement du mandat de madame Kathryn Verville-Provencher, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second terme de 3 ans, se terminant en août 2020;
- 2- de nommer, pour le secteur Est, madame Jessica Condemi à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat de 3 ans, se terminant en septembre 2020, en remplacement de madame Denise Felsztyna.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1177670001

CE17 1626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer, pour un mandat de trois ans, madame Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1176898001

CE17 1627

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 6^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1177209005

CE17 1628

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser pour l'année 2017 une dépense additionnelle maximale de 200 000 \$ au montant déjà prévu de 250 000 \$ (CE16 1818) pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1170498003

CE17 1629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un budget de 559 800 \$ de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) et prendre note qu'à la suite du regroupement des activités du SMRA, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a procédé à l'ajustement concernant le transfert du budget pour la location des véhicules;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1171081002

CE17 1630

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenue entre la Ville de Montréal, Filtrum inc. et Equipement de traitement national inc., à laquelle intervient Natpro, pour la fourniture et l'installation des équipements de la station de pompage du drain des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater (CG08 0311) et de verser à Filtrum inc. les montants convenus aux conditions de celle-ci sans excéder la somme de 644 737,94 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1176281001

CE17 1631

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Plan cadre vélo de l'agglomération montréalaise.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1174368008

CE17 1632

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 12 septembre 2017, le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite a accepté, par sa décision déléguée no DA171629005, un financement pour un emprunt d'un montant de 250 000 000 \$ CA ;

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville de Montréal pour un montant de 250 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 12 septembre 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 250 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2027, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission;

5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2027, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés au dossier décisionnel, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins du présent dossier décisionnel puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins du présent dossier décisionnel, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce «B» précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

CE17 1633

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter les nouvelles armoiries et le nouveau drapeau pour la Ville de Montréal, tel que présenté dans le sommaire décisionnel : un pin blanc, qui incarne la présence autochtone ancestrale sur le territoire, est ajouté au centre de la croix dans un cercle rouge ouvert aux quatre directions, qui représente le cercle de la vie ainsi que le feu du conseil, lieu de rencontre et de discussion;
- 2- d'approuver le texte de la description du nouvel élément des nouvelles armoiries;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1176735001

CE17 1634

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004) afin que soit déléguée au directeur de la Direction de l'habitation la prise de toute décision relative à l'acceptation, la gestion et l'exécution des engagements pris en faveur de la Ville en conformité avec la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal, notamment les décisions liées :

- à l'encaissement des contributions financières et des garanties prévues à ces engagements;
- à la signature de tout acte d'hypothèque en faveur de la Ville;
- à la mainlevée de tout droit réel consenti à titre de garantie;
- au consentement de la Ville aux opérations cadastrales relatives aux lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville;
- au consentement de la Ville à l'établissement de droits réels sur les lots grevés d'une hypothèque en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176692001

RCE 17-003

CE17 1635

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine et ses abords (Programme Réussir@Montréal - Sainte-Catherine) (RCG 17-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1171179006

CE17 1636

Vu la résolution CA17 22 0203 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 6 juin 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie II du Plan d'urbanisme, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, par l'ajout de 6 secteurs à valeur intéressante.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1177580002

CE17 1637

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island, dans l'arrondissement du Sud-Ouest ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1164810001

CE17 1638

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1170607007

CE17 1639

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production des plans et devis du projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1171009023

CE17 1640

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 000 000 \$ afin de financer des travaux de protection d'immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1171250001

CE17 1641

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel relative à la période de validité des permis et médailles ainsi qu'au délai à respecter pour fournir les documents requis pour l'obtention d'un permis spécial de garde d'un chien de type Pit bull.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1172685002

CE17 1642

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer madame Brigitte Grandmaison à titre de Directrice - centre de services 311 (#106440) dans la classe salariale FM 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 18 septembre 2017, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres;
- 2 - d'autoriser monsieur Alain Dufort, Directeur général adjoint, à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175904003

CE17 1643

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les rapports annuels d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1170132003

CE17 1644

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} août 2017 au 31 août 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174396014

Levée de la séance à 11 h 45

70.001

Les résolutions CE17 1539 à CE17 1644 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville